



Ville de Revel
www.mairie-revel.fr

EXTRAIT

du registre des délibérations du conseil municipal

Objet : Création de postes et modification du tableau des effectifs

N° 006.09.2022

Rapporteur :
Marielle GARONZI

L'an deux mille vingt-deux le vingt-neuf du mois de septembre à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de REVEL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la mairie, sous la présidence de monsieur Laurent HOURQUET, à la suite à la convocation faite par monsieur le maire le 22 septembre 2022.

Présents

Laurent HOURQUET - maire, Marielle GARONZI, 1^{ère} adjointe, François LUCENA, 2^e adjoint, Annie VEAUTE, 3^e adjointe, Michel FERRET, 4^e adjoint, Alain MAGNIN-LAMBERT, 8^e adjoint, Alain CHATILLON, Thierry FREDE, Valérie MAUGARD, Patricia DUSSENTY, Ghislaine DELPRAT, Brigitte BURSON-BRYER, Jean-Louis CLAUZEL, Alain SARTORI, Olivier PICARD, Thierry CLAVEL, Frédéric GALINIE, Marie ARGENCE, Robert CLERON

Absents excusés

Pascale CONTE-DUMAS a donné procuration à Annie VEAUTE
Jérôme GARCIA a donné procuration à Michel FERRET
Martine MARECHAL a donné procuration à Alain MAGNIN-LAMBERT
Christelle FEBVRE a donné procuration à Marielle GARONZI
Catherine FEVRIER a donné procuration à Patricia DUSSENTY
Charlotte TOUSSAINT-JOUYS a donné procuration à Frédéric GALINIE
Caroline COMBES a donné procuration à Laurent HOURQUET
Uvaldo POLVOREDA
Rémi DERON-LOUP
Martine FREEMAN

Les conseillers formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, ont désigné comme secrétaire monsieur François LUCENA.

- oOo -

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20220930-006092022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/09/2022

Affichage : 30/08/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

Conformément aux dispositions de l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, il revient à l'assemblée délibérante de procéder à la création des postes à pourvoir au sein de la collectivité.

Dans le cadre du départ en disponibilité de la personne qui exerçait la direction du service urbanisme / opérations foncières et d'une promotion en interne sur cette fonction, il convient de créer un poste à temps complet relevant d'un des cadres d'emploi de catégorie C ou B de la filière technique ou administrative.

Par ailleurs, il est apparu nécessaire de modifier l'organisation du service finances / fiscalité afin de développer les missions de ce service et de prendre en compte la gestion des assurances qui relevait auparavant du service commun marchés publics géré par la communauté de communes.

Il est ainsi proposé de procéder à la création d'un poste d'attaché principal à temps complet au sein du service finances / fiscalité qui serait chargé notamment des études financières et de la gestion des assurances.

Enfin, dans le cadre du recrutement en interne d'un agent en charge du développement sportif et de son remplacement au sein du service scolaire / jeunesse, il est proposé de créer un poste à temps complet sur un des cadres d'emploi de catégorie C ou B de la filière animation.

Sur proposition de madame Marielle GARONZI, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- d'approuver la création des postes ci-dessus,
- d'approuver le tableau des effectifs ainsi modifié.

Ainsi délibéré à Revel ledit jour.
Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme
Revel, le 30 septembre 2022

Le maire



Laurent HOURQUET

Le secrétaire de séance



François LUCENA

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20220930-006092022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/09/2022

Affichage : 30/08/2022

Pour l'autorité compétente par délégation